

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b> Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		

L'an deux mille vingt trois

Le 18 décembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 7 décembre 2023

Date d'affichage 7 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 26

Votants 32

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Christophe HEBERT, Sébastien LAGALLE, Aurélie TRAORE, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Aminthe RENOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Jean-Paul GAUCHARD **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Philippe GIRONDEL, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Michel PATARD-LEGENDRE, et Aurélie TRAORE.

**Absents excusés :** Aminthe RENOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART, Marc DURAN et Jean-Paul GAUCHARD.

**Secrétaire de séance :** Philippe GIRONDEL et Cédric EVANO.

## N° 2023-125 – RESTRUCTURATION ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES STRUCTURES COUVERTES DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET D'AVIS D'OPPORTUNITÉ AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville d'IFS vise notamment à améliorer les conditions de pratique d'activités sportives diverses quel que soit le niveau des pratiquants, à diversifier l'offre sportive et l'adapter aux besoins des acteurs du territoire, à proposer des lieux adaptés pour les différentes pratiques sportives (notamment pour les jeunes) et à permettre le développement de pratiques sportives libres en extérieur ou en intérieur. L'action de la Ville en matière de politique sportive a donné lieu à l'obtention du label « Ville active et sportive » ainsi que de celui de « Terres de Jeux 2024 » dans la perspective des Jeux Olympiques.

Dans le cadre de cette politique sportive et en cohérence avec les enjeux en matière de transition écologique et de sobriété énergétique qu'elle intègre dans l'ensemble de ses opérations, la Ville porte notamment une attention toute particulière à adapter, restructurer et moderniser son offre d'équipements sportifs, dont la plupart est vieillissante et très sollicitée ; elle met ainsi en œuvre un programme d'investissement sur plusieurs années pour compléter (création du gymnase A. Milliat par exemple), réhabiliter, rénover l'offre d'équipements sportifs de la commune.

Créé dans les années 1980, le complexe sportif Pierre Mendès France (gymnase et dojo Oubric, terrains de football et vestiaires, courts de tennis, ...) constitue un site structurant dédié à des pratiques sportives variées, en complément du gymnase attenant au collège Senghor, de quelques autres salles municipales mises à disposition d'associations sportives ainsi que d'espaces de pratiques de plein air (structures de fitness en forêt, city-stade, skate-park...). Ce complexe sportif Pierre Mendès France est notamment doté d'équipements nécessaires pour la pratique du tennis :

- 3 courts de tennis en extérieur dont un « quick » et 2 « greenset » ;
- Une halle comprenant un court couvert « greenset », un club house et des vestiaires/sanitaires ;
- Une « bulle » comprenant deux courts couverts « greenset ».

Hormis quelques utilisations de ces équipements par des structures d'accueil de personnes en situation de handicaps (foyer Oxygène, LADAPT), ces installations sont essentiellement mises à disposition de l'Amicale du Tennis d'Ifs (A.T.I.), créée en 1981. L'A.T.I. constitue un club dynamique reconnu pour sa qualité et sa convivialité. Son projet de développement repose notamment sur :

- Son école du tennis que fréquentent environ 240 pratiquants répartis sur plus de 70h de cours par semaine dispensés par les enseignants du club (4 éducateurs et 1 stagiaire) ;
- L'évolution de nombreuses équipes du club dans divers niveaux de compétition (et notamment son équipe 1<sup>ère</sup> féminine évoluant en nationale) ;
- L'ouverture du club à de nouvelles formes de pratiques (sport-santé, tennis-fauteuil, « tennis à l'école » ...) ;
- Son implication dans l'accueil de personnes en formation ;
- Le développement de temps convivialité et la place laissée à l'implication des jeunes dans la vie du club.

Installée initialement en 1991, la bulle de tennis a été remplacée à l'été 2011. Pour son fonctionnement, elle a notamment besoin d'un éclairage intérieur qui est actuellement vieillissant et énergivore ainsi que d'un moteur fonctionnant 24h sur 24 et 7 jours sur 7 (moteur principal électrique et moteur secondaire gasoil) pour la maintenir gonflée constamment ainsi que d'un déshumidificateur. Ces équipements génèrent une consommation annuelle d'environ 68 000 KW/h.

De surcroît, les caractéristiques mêmes d'un équipement de ce type rendent compliquées à certaines périodes de l'année les conditions de pratique de cette activité sportive : les courts de tennis de cette bulle peuvent en effet être parfois impraticables du fait de l'humidité et de la condensation (sols glissants) à certaines périodes de l'année ; par ailleurs, les températures à l'intérieur peuvent, selon la saison, rendre impossible la pratique du tennis (la température à l'intérieur de la bulle étant étroitement liée à la température extérieure). Ces situations peuvent de fait occasionner des annulations d'entraînement, voire de compétition.

Ces équipements dédiés à la pratique du tennis souffrent de surcroît d'un manque criant d'accessibilité (des courts, du club house, des vestiaires et sanitaires) auquel il est nécessaire de remédier également. Au-delà de son manque d'accessibilité, le club house présente l'inconvénient de ne donner à voir que le court de la halle de tennis mais pas ceux de la bulle.

Afin de réduire considérablement l'empreinte énergétique d'un tel équipement, d'améliorer les conditions de pratique de cette activité sportive ainsi que les conditions d'accessibilité et de mise en œuvre du projet de développement du club, il est donc devenu indispensable pour la Ville de programmer une opération d'investissement portant sur la restructuration et la rénovation énergétique des structures couvertes de tennis.

Pour répondre à ces objectifs, la Ville a désigné le groupement Archi Normandie/I.G.C./Kube Structure comme maître d'œuvre de cette opération. L'avant-projet sommaire retenu repose notamment sur :

- La dépose de la bulle de tennis existante et des équipements sportifs qu'elle comprend ;
- La construction d'une structure rigide accueillant les 2 courts existants sous la bulle actuelle ;
- L'installation de 300 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur la toiture de cette nouvelle structure (auto-consommation avec perspective également d'alimentation d'équipements municipaux environnants) ;
- Des dévoiements nécessaires de réseaux ;
- La déconstruction des actuels vestiaires et club house ;
- La construction de nouveaux vestiaires et club house en rez-de-chaussée avec liaison entre les 2 halles de tennis ;
- La rénovation de la halle de tennis existante avec notamment :
  - o Le remplacement des éclairages actuels par un éclairage Led ;
  - o Le remplacement des portes métalliques de cette halle ;
  - o Le désamiantage de la couverture et le remplacement de l'actuelle couverture par une nouvelle en bac acier double peau avec traitement anti-condensation et acoustique en sous-face ;
  - o La dépose du bardage existant et son remplacement par un bardage double peau.
- L'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie ;
- Le surfacage du terrain de tennis de la halle existante ;
- La réfection du parvis et la création d'un abri vélos ;
- L'acquisition du mobilier et de l'équipement nécessaires.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver, sur la base de cet avant-projet sommaire, le plan de financement prévisionnel de cette opération de restructuration et de rénovation énergétique des structures couvertes de tennis et pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au titre du Contrat de Territoire 2022-2026 de Caen la mer, l'avis d'opportunité du Département du Calvados sur ce projet.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la convention relative au Contrat de Territoire 2022-2026 de Caen la mer, signée entre le Département du Calvados et la Ville d'Ifs le 12 janvier 2023 ;

VU le Contrat de Territoire 2023-2027 de Caen la mer en cours d'élaboration par la Région Normandie ;  
VU la délibération n°2023-091 du conseil municipal en date du 25 septembre 2023 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération de restructuration et rénovation énergétique des structures couvertes de tennis passant notamment par le remplacement de l'actuelle « bulle » ;  
VU l'avant-projet sommaire relatif à l'opération de restructuration et rénovation énergétique de structures couvertes de tennis ;  
VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 14 décembre 2023 ;  
VU l'avis de la commission réunie « jeunesse et sport » et « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » du 15 décembre 2023 ;

**CONSIDERANT** que l'opération de restructuration et de rénovation énergétique des structures couvertes de tennis est de nature à réduire de façon conséquente l'empreinte énergétique de ces équipements énergivores, à améliorer les conditions de pratique de cette activité sportive ainsi que les conditions d'accessibilité et de mise en œuvre du projet de développement du club ;

**CONSIDERANT** que l'avant-projet sommaire lié à cette opération repose notamment sur le remplacement de la structure dite « bulle » par une structure de type halle, la déconstruction/reconstruction des vestiaires et club house, sur la réhabilitation de la halle existante, l'aménagement du parvis d'entrée ;

**CONSIDERANT** que, sur la base de cet avant-projet sommaire, le coût total prévisionnel des travaux est estimé à ce stade à 2 543 022,40 € HT, soit 3 051 626,88 € TTC ;

**CONSIDERANT** que, sur la base des contrats de prestations signés et de l'estimation des autres missions à venir, le poste d'études et honoraires est à ce stade estimé à 221 481,34 € HT, soit 265 777,61 € TTC ;

**CONSIDERANT** qu'au titre de l'axe 1 du contrat de territoire 2022-2026 de Caen la mer, le Département du Calvados est porteur d'une orientation en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre avec notamment un enjeu en matière de rénovation énergétique des bâtiments communaux, et qu'au titre de l'axe 2 de ce contrat, il porte également une autre orientation visant à renforcer l'attractivité économique, touristique, culturelle et sportive du territoire avec notamment la modernisation des équipements sportifs spécialisés structurants de l'agglomération ;

**CONSIDERANT** que la convention relative au Contrat de Territoire 2022-2026 de Caen la mer, signée entre le Département du Calvados et la Ville d'Ifs le 12 janvier 2023, stipule qu'un dossier est à déposer au stade Esquisse ou Avant-Projet Sommaire pour obtenir un avis d'opportunité du Département du Calvados ;

**CONSIDERANT** les caractéristiques de ce projet au regard des critères d'éligibilité et d'instruction fixés par le Département du Calvados, pour les projets d'équipements sportifs, dans son guide des aides au titre du contrat de territoire ;

**CONSIDERANT** que le Fonds Vert porté par l'Etat comporte une mesure relative à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et qu'une opération de cette nature pourrait également être éligible à la DETR/DSIL au vu des catégories d'opérations définies comme prioritaires au cours des années antérieures ;

**CONSIDERANT** que la Ville d'Ifs a sollicité auprès de la Région Normandie l'inscription de cette opération de restructuration et de rénovation énergétique des structures couvertes de tennis au sein du Contrat de Territoire 2023-2027 de Caen la mer en cours d'élaboration ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la réalisation de l'opération de restructuration et de rénovation énergétique de structures couvertes de tennis.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de cette opération :

<b>Dépenses prévisionnelles H.T.</b>		<b>Recettes prévisionnelles</b>		
Honoraires	221 481,34 €	Etat	552 900 €	20%
Travaux	2 543 022,40 €	Région Normandie	276 450 €	10%
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>2 764 503,74 €</b>	Département du Calvados	1 382 251 €	50%
		Ville d'Ifs	552 902,34 €	20%
		<b>TOTAL</b>	<b>2 764 503,74 €</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, au titre du Contrat de Territoire 2022-2026 de Caen la mer, l'avis d'opportunité du Département du Calvados pour ce projet et à mener à bien toute démarche visant à mobiliser tout financement envisageable pour celui-ci.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 18 décembre 2023

**Le Maire,**

**Michel PATARD-LEGENDRE**



Rendue exécutoire le : 20 décembre 2023

Affichée le : 20 décembre 2023

## Acte à classer

2023-125

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      > **AR reçu** <      Classé  
Préfecture

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-12-20T10-34-30.00 ( MI249860300 )

**Identifiant unique de l'acte :** 014-211403415-20231220-2023-125-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Restructuration et rénovation énergétique des structures couvertes de tennis - Demande de subventions et d'aide d'opportunité auprès du Département du Calvados

**Date de décision :** 20/12/2023



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Sollicitées par les collectivités

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** [125.PDF](#)

**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 20/12/23 à 10:06

Par [LELONG EMILIE](#)

**Transmis**

Date 20/12/23 à 10:34

Par [LELONG EMILIE](#)

**Accusé de réception**

Date 20/12/23 à 10:41